

DEC191611DR05

**Décision portant nomination de Mme Audrey Montes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant la prolongation de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut des Sciences Sociales du Politique dont le directeur est M. Olivier Le Noe ;

**Vu** l'avis en conseil de laboratoire de l'UMR 7220 prévu en date du 08/07/2019 ;

Considérant que Mme Audrey Montes a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 avril (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 mai 2019 (2<sup>ème</sup> session) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Audrey Montes, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°7220 intitulée ISP, à compter du 16 mai 2019.

Mme Audrey Montes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey Montes est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juin 2019

Le directeur de l'unité  
Olivier Le Noe

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris  
Nanterre (ou de son délégué)

